



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à

1880 B E X

Bex, le 6 avril 2011

PREAVIS No 2011/04

**Concernant le remplacement de la conduite d'eau potable
et la pose de collecteurs d'eaux usées - eaux claires dans
le hameau du Châtel.**

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

En juin 2008, la Société du Gaz de la Plaine du Rhône annonçait sa volonté d'étendre son réseau de distribution dans le hameau du Châtel. Nous avons dès lors formulé une demande de temporisation afin de trouver des intérêts communs à la réalisation de ces travaux de fouilles.

En mars 2010, répondant à une seconde demande similaire, nous avons confirmé notre volonté de profiter de ces travaux pour assainir notre réseau de distribution d'eau potable ainsi que nos collecteurs d'eaux usées et eaux claires.

Le bureau d'ingénieurs Bertrand Lauraux SA a été mandaté pour étudier ce projet, lequel fera l'objet d'une répartition des coûts en fonction des divers services utilisant cette fouille (Services communaux, Gaz, ...).

Assainissement eau potable

Tenant compte des fouilles initiales prévues par la Société du gaz et afin de remédier à la vétusté et aux nombreuses interventions dues à des ruptures locales, il s'avère nécessaire de changer la conduite d'eau potable depuis la route du Luissel jusqu'au DP 230. Un bouclage sera également réalisé le long du DP 231 jusqu'à la borne hydrante N° 365 (cf plan annexé).

La conduite existante (fonte grise, diamètre 80 mm) sera remplacée par une conduite en fonte ductile auto-étanche d'un diamètre de 125 mm.

Ces travaux permettront la mise en conformité du réseau d'eau potable de ce secteur selon le plan directeur communal.

Assainissement eaux claires - eaux usées

L'étude du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) réalisée par le bureau B + C n'accorde pas de priorité à la mise en séparatif du hameau du Châtel. Cependant, lors du remplacement du collecteur unitaire, nous avons prévu la pose d'un collecteur d'eaux claires qui permettra de récupérer séparément les eaux de surface.

Les habitations sises à proximité directe des travaux seront, dans la mesure du possible, mises en séparatif.

Afin de gérer de futurs raccordements, la pose de collecteurs EU/EC le long du DP 231 a également été planifiée.

Pour l'évacuation des eaux usées, le projet prévoit, conformément au PGEE, un collecteur de 250 mm de diamètre. Les eaux claires seront récupérées dans un collecteur d'un diamètre variant entre 250 mm et 300 mm.

Route et voirie

Les travaux de génie civil nécessaires à la réalisation de ce projet engendreront inévitablement la réfection totale du revêtement de la route du Châtel sur toute la traversée du hameau. L'extrémité du DP 231 sera remise en état en conservant son aspect actuel (chemin agricole).

Procédure

Conformément aux bases légales applicables, le projet pourra être dispensé d'enquête publique mais sera soumis à l'approbation :

- o du Service de la consommation et des affaires vétérinaires pour ce qui concerne l'eau potable ;
- o de l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie pour les subventions liées au remplacement de conduites et l'amélioration du réseau d'eau potable.

Exécution des travaux

Les fouilles seront réalisées par étapes pour permettre des déviations locales de la circulation par la route du Luissel et la route de la Corniche.

Si la durée totale des travaux est estimée à 4 mois sous réserve de l'accord du Conseil communal et des différents Services concernés, ceux-ci devraient débiter à la fin de l'été, voire au début de l'automne 2011.

Plan financier

Ce projet a fait l'objet d'un marché public en procédure ouverte pour les travaux de génie civil et en procédure sur invitation pour les travaux d'appareillage.

Sur la base des soumissions rentrées, le budget proposé pour le remplacement de la conduite d'eau potable, pose de collecteurs EU et EC et réfection du revêtement bitumineux sur l'entier du tronçon concerné se décompose comme suit :

Travaux de génie civil *	Fr. 560'000.--
Travaux d'appareillage	Fr. 175'000.--
Honoraires du géomètre	Fr. 10'000.--
Honoraires d'ingénieurs	Fr. 70'000.--
Divers	Fr. 25'000.--
Total TTC	<u>Fr. 840'000.--</u>

* Les travaux nécessaires pour la pose des conduites de gaz seront refacturés sur la base de métrés contradictoires. A ce stade du projet, nous estimons cette part à environ Fr. 50'000.--.

Une demande de subvention sera déposée à l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels. Le montant encore inconnu s'inscrira en déduction du coût définitif des travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- o vu le préavis municipal No. 2011/04 ;
- o entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- o considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

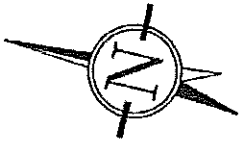
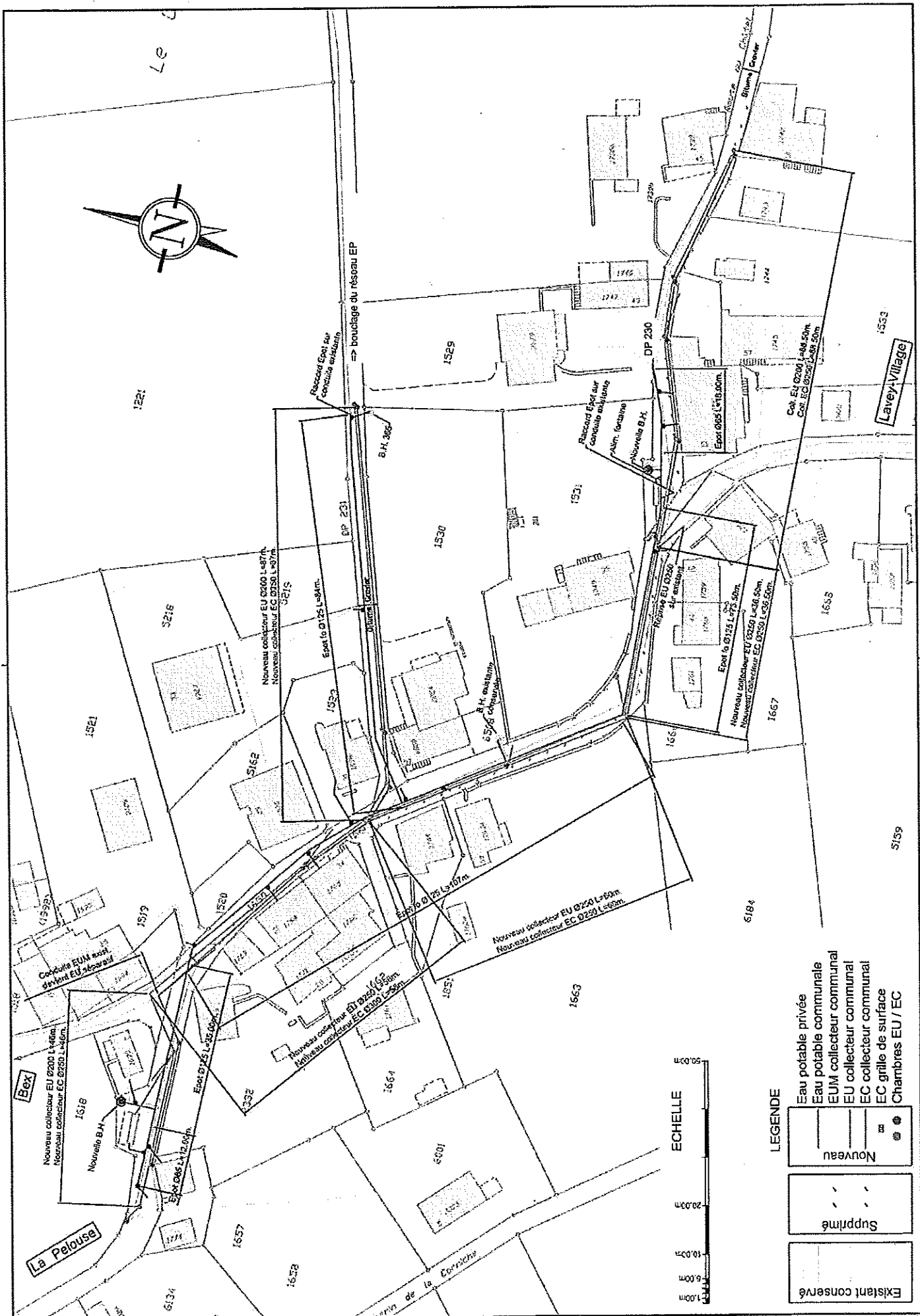
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs d'eaux usées - eaux claires dans le hameau du Châtel ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 840'000.-- ;

3. de porter à l'actif du bilan la part concernant :
 - l'égout et l'épuration sous la rubrique « ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001 la somme de Fr. 519'000.--,
 - l'eau potable sous la rubrique « installation des services industriels », compte 9144.001 la somme de Fr. 321'000.-- ;
4. d'amortir ces investissements sur une durée de 30 ans à raison de :
 - pour l'égout et l'épuration de Fr. 17'300.-- par an,
 - pour les services industriels de Fr. 10'700.-- par an ;
5. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2006-2011 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 décembre 2006.

Dans l'attente de connaître votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
M. Flückiger D. Lenherr

Municipal responsable : M. Olivier Pichard
Annexe : un plan de situation



LEGENDE

	Nouveau
	Supprimé
	Existant conservé

- Eau potable privée
- Eau potable communale
- EUM collecteur communal
- EU collecteur communal
- EC collecteur communal
- EC grille de surface
- Chambres EU / EC